

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-613

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	<i>N° 2017-613</i>

Association Relais agriculture et tourisme - Animation des réseaux Bienvenue à la ferme - Subvention de fonctionnement pour une action spécifique - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'association

Relais agriculture et tourisme est une association loi 1901. Elle assure la gestion, le développement et la promotion des marques nationales « Bienvenue à la ferme » et « Marchés des producteurs de pays ». Ces deux marques sont la propriété du réseau des Chambres d'agriculture.

2 – Programme d'action 2017 et intérêt pour la Métropole

Les activités d'agritourisme et de circuits courts occupent une place prépondérante dans le développement de l'économie de proximité et l'aménagement du territoire. Elles doivent aussi être appréhendées sous l'angle du développement durable. Les démarches en « circuits courts » se traduisent par une grande diversité de situation : diversité des ressources mobilisées, diversité des facteurs de développement, diversité des initiatives, diversité des moyens mis en œuvre : il n'y a pas de solution unique.

Toutefois, pour les agriculteurs, ces activités demandent aujourd'hui une véritable spécialisation et font appel à de nouvelles compétences (accueil, marketing, nouveaux outils de communication...) De plus, dans une période marquée par de nombreuses crises économiques, alimentaires et sanitaires, elles constituent un outil majeur de promotion de nos produits girondins en direction du grand public.

C'est dans ce contexte que le Relais départemental agriculture et tourisme inscrit son champ d'intervention et notamment en faveur du développement et de la promotion des marques nationales « Bienvenue à la ferme » et « Marchés des producteurs de pays ».

Les axes prioritaires de cette structure sont multiples :

- accompagnement des 192 exploitations adhérentes avec une sensibilisation spécifique autour des thèmes suivants : obligations réglementaires liées à l'accessibilité des locaux d'accueil, la vente de boissons

alcoolisées avec l'obligation d'obtention du permis d'exploiter, une meilleure utilisation des réseaux sociaux, le développement de l'accueil du public ;

- élargissement et diversification de l'offre « Bienvenue à la ferme » avec la montée en puissance de l'activité traiteur « La bouchée fermière ». Cette activité permet de faire rayonner les produits locaux en les faisant arriver directement de la ferme aux clients ;

- développement de l'accompagnement des fermes de découverte et des fermes pédagogiques au travers de présence sur les salons, écoles, etc .

- organisation d'une cinquantaine de Marchés des producteurs de pays et une quinzaine de marchés à la ferme.

Les actions menées par cette association au travers de la démarche « Bienvenue à la ferme » et « Marchés des producteurs de pays » contribuent fortement à l'animation de nos territoires. Elles visent à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs dans une optique de circuits courts et de proximité.

2 – Plan de financement 2017

L'association « Relais agriculture et tourisme » a sollicité une participation financière de Bordeaux Métropole.

Au vu des actions portées par cette association, il est proposé que la participation financière de Bordeaux Métropole soit appuyée à la fois sur la politique nature et sur la valorisation touristique.

Un montant de 4 000 € prévu au titre de ce second volet a été délibéré dans le cadre de l'adoption du budget primitif de la Métropole (délibération n° 2017-23 du 27 janvier 2017).

La présente délibération a donc pour objet d'attribuer à l'association « Relais agriculture et tourisme » un complément de subvention pour un montant de 4 000 € correspondant au règlement d'intervention nature défini par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets nature-proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

Le budget prévisionnel pour 2017 figure en annexe 1 à la présente délibération.

3 – Les principaux indicateurs financiers de l'organisme :

Budget 2017	
Charges de personnel (toutes charges comprises) / budget global	0 €
% de participation de BM / Budget global	4,24 %
% de participation des autres financeurs / Budget global : Département de la Gironde	14,32 %

4 – Modalités de versement de la subvention

Par dérogation aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5 – Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le **31 août 2018**, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2017-23 du 27 janvier 2017 validant budget primitif de la Métropole, notamment son annexe B8 1,

VU le dossier de demande d'aide de « Relais agriculture et tourisme » en date du 14 juin 2016.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet métropolitain permettent notamment la valorisation des espaces naturels et agricoles et que la volonté de Bordeaux Métropole est de soutenir les actions qui visent à la préservation et au développement d'une agriculture urbaine et périurbaine de proximité,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association « Relais agriculture et tourisme » au titre de son programme d'actions 2017.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 OCTOBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	--

NOM DE L'ORGANISME :

RELAS AGRICULTURE ET TOURISME

ANNEXE A - BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

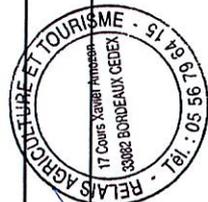
Exercice 2017	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
60 - Achats	113000	122000		-122000	120500	127500		-127500
Achats d'études et de prestations de service	3500	4000		-4000	1500	1500		-1500
Achats non stockés de matières et fournitures	109500	118000		-118000	119000	126000		-126000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0			0	0	0		0
Fournitures d'énergie et de petit équipement				0				0
Fournitures administratives				0				0
Autres fournitures	500	1000		-1000	39000	41000		-41000
01 - Services extérieurs				0				0
Sous-traitance générale				0				0
Locations mobilières et immobilières				0	34000	27000		-27000
Entretien et réparation				0		12000		-12000
Assurances	500	1000		-1000				0
Documentation				0				0
Divers				0				0
62 - Autres services extérieurs	66500	65500		-65500				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	34500	34500		-34500	5000	2000		-2000
Publicité, publications	16500	16000		-16000				0
Déplacements, missions et réceptions	13000	12000		-12000	20500	20000		-20000
Frais postaux et de télécommunication	2000	2000		-2000	20500	20000		-20000
Services bancaires	500	1000		-1000				0
Divers				0				0
63 - Impôts et taxes	0	0		0				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0				0
Autres impôts et taxes				0				0
64 - Charges de personnel	0	0		0				0
Rémunérations de personnel				0				0
Charges sociales				0				0
Autres charges de personnel				0				0
65 - Autres charges de gestion courante				0				0
66 - Charges financières				0				0
67 - Charges exceptionnelles				0				0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0				0
TOTAL DES CHARGES	180000	188500		-188500	180000	188500		-188500
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				0				0
- Secours en nature	0	0		0	0	0		0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations	0	0		0	0	0		0
- Personnel bénévole	0	0		0	0	0		0
TOTAL DES PRODUITS					180000	188500		-188500

Résultat Net	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
	0	0	0	0

Personnel	2014	2015	2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Nombre de salariés en équivalent temps plein					

(1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal
Date 14 Mars 2016
Tampon de l'organisme



[Signature]

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | **à**

Signature :

Annexe 3

Coordonnées bancaires

Plan opérationnel Relais Agriculture et Tourisme 2017

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs	Période
A - Développer le maillage d'activités agritouristiques sur Bordeaux Métropole	1- Recenser les activités agritouristiques existantes	Extraction de nos données Chambre d'Agriculture avec croisement avec les données de Bordeaux Métropole	Listing	Mars 2017
	2- Faire connaître les marques aux agriculteurs de la Métropole	a - Organisation d'une réunion d'informations à destination des agriculteurs conjointement avec bordeaux Métropole	Organisation d'une ou deux réunions en fonction des besoins	Avril 2017
		b – Organisation d'une campagne d'informations (mailing et phoning) pour présentation des prestations BAF	Mailing et phoning	Avril à juin 2017
		c – Prise de RV avec des agriculteurs pour présenter les activités	Prise de 10 RV pour 3 nouveaux adhérents en 2017	Avril à novembre 2017
	3- Aider les agriculteurs à lever les blocages pour rejoindre les réseaux	a - Recensement des problèmes existants récurrents	Listing	Septembre 2017
		b - Rencontre avec les services compétents de Bordeaux Métropole	Prise de RV	Septembre 2017
	4- Informer les mairies de nos actions de développement	RV avec les municipalités pour présenter BAF, MPP et Drive Fermier	Prise de 3 RV minimum pour 1 nouveau MPP en 2018	2017
	B - Développer la consommation de produits locaux sur Bordeaux Métropole	1- Organiser une présence des marques sur des événements porteurs sur la Métropole	Présence d'une ou de plusieurs de nos marques sur : - Salon de l'Agriculture Aquitaine : BAF, MPP et Drive Fermier - Bordeaux So Good : BAF, MPP et Drive Fermier - Agora : MPP - Journée de l'élevage : BAF et MPP - Vign'en Ville : BAF, MPP et Drive Fermier	Création de stands
2- Communiquer auprès des entreprises, relais de communication et organisations professionnelles agricoles pour savoir comment consommer local		Mailing auprès des entreprises recensées pour communiquer sur le Drive Fermier prioritairement et sur les deux autres marques en suivant	- Répertoire des entreprises cibles - Mailing - Prise de 2 RV	- Avril 2017 - Mai 2017 - 2ème semestre 2017
3- Rencontrer les mairies pour voir et développer nos actions sur leurs territoires		Recherche de nouveau point de retrait pour 2018	Prise de 2 RV	2017
4- Communication spécifique grand public via Gironde Tourisme et OT de Bordeaux		Rencontre avec Gironde Tourisme et OT de Bordeaux	Prise de RV	Juin 2017